



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Inscription EJMS année 2017

Pour une 1^{ère} inscription :

- 4 fiches à télécharger et à ramener : la fiche de renseignements, l'autorisation parentale de jouter, l'autorisation de droit à l'image et la charte des écoles de joutes
- 2 photos d'identité
- Photocopie du livret de famille parents/enfant qui joue
- Certificat médical donné par l'EJMS (petit carton en couleur) à faire tamponner et signer par le docteur et à ramener au plus vite à la secrétaire
- licence à remplir et à faire signer par l'enfant
- un chèque de 45 euros correspondant à la cotisation (35 euros) et au paiement de l'écusson EJMS (10 euros)
- un autre chèque de 15 euros qui sera mis en attente jusqu'en janvier prochain pour les 10 cartons de loto.

Pour un renouvellement d'inscription :

- 4 fiches à télécharger et à ramener : la fiche de renseignements, l'autorisation parentale de jouter, l'autorisation de droit à l'image et la charte des écoles de joutes
- 1 photo d'identité
- Certificat médical donné par l'EJMS (petit carton en couleur) à faire tamponner et signer par le docteur et à ramener au plus vite à la secrétaire
- un chèque de 35 euros correspondant à la cotisation
- un autre chèque de 15 euros qui sera mis en attente jusqu'en janvier prochain pour les 10 cartons de loto.

Important :

La fiche de renseignement est à compléter ainsi que l'autorisation de jouter et l'autorisation de droit d'image. Aucun jouteur ne sera autorisé à jouter tant que ces documents n'auront pas été remis au secrétariat avec la licence tamponnée par le médecin traitant.



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Fiche de renseignements EJMS année 2017

NOM/ PRENOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NOM/ PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :

ADRESSE :

TELEPHONE FIXE :

TELEPHONES PORTABLES : -mère :

-père :

TELEPHONES TRAVAIL : -mère :

-père :

ADRESSES E- MAIL :

NUMERO DE LICENCE :

CATEGORIE :

PAIEMENT :

NOM DU MEDECIN TRAITANT :

ADRESSE :

TELEPHONE :

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE ET NUMEROS DE TELEPHONE



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Autorisation parentale de jouter 2017

Je soussigné(e) , père, mère ou tuteur légal de l'enfant

..... , déclare l'autoriser :

- à pratiquer le sport de joutes languedociennes au sein de l'EJMS (tournois, entraînements, défilés...)
- à participer à toutes les manifestations organisées par l'école de joutes de la marine ou autres sociétés de joutes.

Si mon enfant fait partie de la catégorie « barques », je donne l'autorisation qu'il participe aux tournois « critérium ».

Je précise si mon enfant sait nage r: oui non

Fait à Sète le :

Signature :



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Autorisation de prise de vue et de diffusion de l'image d'un mineur

Madame, Monsieur

Résidant

Code postal :Ville :

Téléphone :

Adresse de messagerie :

Agissant en tant que tuteur légal de l'enfant :

Prénom :

Nom :

Né(e) le :

Cochez les cases correspondant à la saison 2017 :

J'autorise les prises de vue de l'image de mon enfant faites par les membres de l'école de joutes ou les parents d'autres élèves de l'école dans le cadre des entraînements, tournois ou tout autre événement directement lié aux activités de l'Ecole de Joutes.

Pour les années où mon enfant sera inscrit à l'école de Joutes et au-delà pour l'intérêt de l'école de joutes :

J'autorise la diffusion de ces images dans le cadre d'une diffusion interne à l'école de joutes sur tout type de support (papier, CD Rom, DVD ou présentation animée) dans le cadre de la promotion de l'école de Joutes.

J'autorise la diffusion de ces images sur le site Internet de l'école de joutes dans le cadre de la promotion de l'école de Joutes et de ses activités, dans la mesure où ces photographies ne portent pas atteintes aux intérêts et droits de la personnalité de l'enfant ou de son entourage.

Nombres de cases cochées :

Pour toute autre prise de vue et/ou diffusion faite dans des circonstances exceptionnelles, l'école de joutes s'engage à recueillir une autorisation expresse.

Pour une prise de vue et/ou diffusion effectuée par un tiers (presse, notamment), une autorisation spécifique devra être recueillie directement par le tiers.

Il est rappelé à tous que la diffusion de photos d'enfants ou de membres de l'école de joutes, sans autorisation, sur les plateformes, type Facebook, est une atteinte à la vie privée.

Merci d'être vigilant.

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui me concerne est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait.
Fait le à

La ou les personne(s) ayant l'autorité parentale ou la tutelle

Signatures(s)



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Charte des écoles de joutes

L'école de joutes de la marine de Sète et la Lance Amicale Sétoise ont décidé d'unir leurs efforts afin de perpétuer l'apprentissage des joutes languedociennes, dans le respect des traditions.

Les deux sociétés entendent, par la même, démontrer qu'elles œuvrent ensemble avec convivialité.

A cet effet, les deux sociétés ont décidé de publier une charte qui doit être signée par les jouteurs et leurs parents ou tuteurs.

Notez que cette charte concerne les jouteurs de l'école de joutes de la Marine et ceux de la lance amicale sétoise. Les règles et sanctions éventuelles évoquées dans ce document seront donc prises en interne par chaque société. Elles ne remplacent pas celles prévues par la ligue.

Article 1 : Les jouteurs et leur entourage doivent respecter le règlement de la ligue, les jurys et tous les dirigeants et bénévoles des sociétés de joutes. Tout manquement à cette obligation entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion des tournois.

Article 2 : Les jouteurs doivent avoir un comportement respectueux envers les autres jouteurs lorsqu'ils se trouvent dans les barques ou sur le quai. En cas de manquement à cette règle, des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de tournois pourront être prises.

Article 3 : Les jouteurs peuvent encourager leur amis ou cosociétaires mais cela doit se faire en respectant les adversaires. Le dénigrement et à fortiori les insultes, liés à l'appartenance à une autre société sont interdites et seront sanctionnées.

Article 4 : Dans le respect des traditions les jouteurs sont tenus de participer à tous les défilés organisés par les sociétés de joutes. Tout manquement à cette obligation pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'interdiction de participer aux tournois.

Article 5 : Les jouteurs doivent se présenter pour jouter et pour les remises des prix en tenue réglementaire :

- Pantalons blancs
- Chemises blanches (manche courte interdite)
- Chaussettes blanches sans aucun signe distinctif (pas de publicité)
- Chaussures blanches sans aucun signe distinctif (pas de publicité) pour la remise des prix

Article 6 : Les jouteurs doivent avoir un comportement respectueux envers les autres jouteurs lorsqu'ils se trouvent dans les barques ou sur le quai. En cas de manquement à cette règle, des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de tournois pourront être prise.



Ecole de Joutes de la Marine de Sète
Place des anciens combattants d'Afrique du Nord
Promenade JB Marty
34200 Sète
Tél : 06 26 81 44 33
contact@ecoledejoutesdelamarine.com
www.ecoledejoutesdelamarine.com

Article 7 : Les parents ou tuteurs des jouteurs doivent avoir un comportement respectueux. En cas de contestation des décisions du jury ou d'insultes, des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de leurs enfants pourront être prises.

Article 8 : Les jouteurs et leurs parents ou tuteurs sont invités à prendre connaissance du règlement de la ligue, disponible sur le site internet de l'EJMS :

Chariots : <http://www.ecoledejoutesdelamarine.com/category/chariots/reglement-chariots/>

Barques : <http://www.ecoledejoutesdelamarine.com/category/barques/reglements-barques/>

Signatures :

Des parents ou tuteurs

Du jouteur